

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
11 janvier 2024
n° 1 / 8022^e
pages 1 à 56

CHRONIQUE / Procédure pénale

Pour que vivent les cours criminelles départementales!

> *Younes Bernand*

23

ÉDITORIAL

1 À Paris, le 5 de la lune de Zilcadé, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

15 Preuve (administration): admission d'un procédé déloyal

LECTURES

18 Notre environnement, notre santé, notre droit, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINTS DE VUE

19 De l'amputation discutable de la compétence des États membres de l'Union européenne pour encadrer le secteur numérique, *Thibault Douville*

21 Un nouveau coup porté au doctorat en droit... et peut-être même au droit!, *Jacques Mestre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

28 **Chronique**: L'entrepreneur individuel marié et commun en biens: quel droit de gage pour les créanciers du couple?, *Anne Rabreau*

34 **Panorama**: Responsabilité civile, *Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz*

44 **Notes**: Dignité et garde à vue: de la proclamation d'un droit à sa concrétisation?, *note sous Cons. const. 6 oct. 2023, Sébastien Pellé*

48 Faute séparable des fonctions du dirigeant en raison de l'instrumentalisation de ses pouvoirs d'une autre société, *note sous Com. 14 nov. 2023, Antoine Tadros*

50 De quel bois sont faits les droits de préférence légaux? Quelques enseignements généralisables à propos de l'article L. 331-19 du code forestier, *note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2023, Thomas Depaepe*

ENTRETIEN

56 Isabelle Braun-Lemaire – La recodification du code des douanes

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786 6203 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE
DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER
RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - X 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

À Paris,
le 5 de la lune de Zilcadé



ACTUALITÉS

4

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Vente (information précontractuelle):
nullité pour vice du consentement,
Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023

Vente (information précontractuelle):
indication des caractéristiques essentielles,
Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023

Vente (information précontractuelle): indication
du délai de livraison, *Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023*

Contrat hors établissement (nullité): formulaire
de rétractation, *Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023*

Contrat à distance (droit de rétractation):
contrat de leasing automobile,
CJUE 21 déc. 2023

Société et marché financier

Société commerciale (contestation):
compétence du tribunal de commerce,
Com. 20 déc. 2023

Société civile (assemblée): convocation
par un mandataire *ad hoc*, *Com. 20 déc. 2023*

Société civile (immatriculation): perte de la
personnalité morale, *Civ. 3^e, 21 déc. 2023*

8

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation (domaine):
exclusion des tramways sur voie propre,
Civ. 2^e, 21 déc. 2023

Accident de la circulation (victime):
planche à roulettes, *Civ. 2^e, 21 déc. 2023*

Chute sur un parking: responsabilité
contractuelle ou délictuelle?,
Civ. 2^e, 21 déc. 2023

Assurance (contrat): prescription de l'action
en nullité en dol, *Civ. 2^e, 21 déc. 2023*

9

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (protection):
santé des employés, *CJUE 21 déc. 2023*

Entente (football): validité de l'interdiction
de la Superleague, *CJUE 21 déc. 2023*

10

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Secret de l'enquête (violation): présence d'une
équipe de journalistes, *Crim. 19 déc. 2023*
Mandat d'arrêt européen (exécution): mère
d'enfants en bas âge, *CJUE 21 déc. 2023*

11

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Transfert d'entreprise (égalité de traitement):
contrôle des discriminations, *Soc. 20 déc. 2023*
Transfert d'entreprise (licenciement): portée
d'une procédure d'insolvabilité,
Soc. 20 déc. 2023

Discrimination syndicale (rémunération):
méthode de comparaison, *Soc. 20 déc. 2023*

Discrimination (origine): répartition de la charge
de la preuve, *Soc. 20 déc. 2023*

Licenciement disciplinaire (preuve): conversation
privée sur Facebook, *Ass. plén., 22 déc. 2023*

Sécurité sociale

Cotisations sociales (assiette): bénéfices des
sociétés d'exercice libéral, *Civ. 2^e, 19 oct. 2023*

14

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Interruption d'instance (défaut de reprise):
portée sur le délai de péremption,
Civ. 2^e, 21 déc. 2023

Preuve (administration): admission
d'un procédé déloyal, *Ass. plén., 22 déc. 2023*

Péremption de l'instance (conclusions):
rétablissement au rôle, *Civ. 2^e, 21 déc. 2023*



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

18

Notre environnement,
notre santé, notre droit



POINTS DE VUE

19 De l'amputation discutable de la compétence des États membres de l'Union européenne pour encadrer le secteur numérique
par Thibault Douville

21 Un nouveau coup porté au doctorat en droit... et peut-être même au droit !
par Jacques Mestre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

23 Pour que vivent les cours criminelles départementales !
par Younes Bernand

28 L'entrepreneur individuel marié et commun en biens : quel droit de gage pour les créanciers du couple ?
par Anne Rabreau

PANORAMA

34 Responsabilité civile novembre 2022 – octobre 2023
par Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz

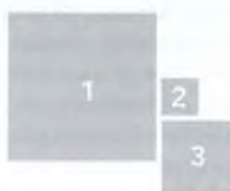
NOTES

44 Dignité et garde à vue : de la proclamation d'un droit à sa concrétisation ?, note sous Cons. const. 6 oct. 2023
par Sébastien Pellé

48 Faute séparable des fonctions du dirigeant en raison de l'instrumentalisation de ses pouvoirs d'une autre société, note sous Com. 14 nov. 2023
par Antoine Tadros

50 De quel bois sont faits les droits de préférence légaux ? Quelques enseignements généralisables à propos de l'article L. 331-19 du code forestier, note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2023
par Thomas Depaepe

La rédaction du Recueil vous souhaite une bonne année 2024



ENTRETIEN

56 Isabelle Braun-Lemaire
La recodification du code des douanes

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr